
DECRET N° 89-136 du 7 Avril 1989
portant nominations et promotions
à titre exceptionnel et étranger
dans l'Ordre National du Bénin de
certaines personnalités de l'Asso-
ciation S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les
Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre
National du Bénin, modifiée par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre
1987 ;
- VU le Décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du
Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 89- 25 /ANR/CF/T du 6 Avril 1989 ;
du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire
autorisant le Président de la République à décerner des dis-
tinctions honorifiques à certaines personnalités de l'Asso-
ciation S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL ;
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu,

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - Sont nommées et promues à titre exceptionnel et
étranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du
11 Février 1989

Les Personnalités Etrangères dont les noms suivent :

A - AU GRADE D'OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Monsieur Kutin HELMUT,
Président du S.O.S. KINDERDORF INTERNATIONAL.
- Monsieur le Préfet Wilhelm NAU,
Membre Fondateur du SOS KINDERDORF
INTERNATIONAL.

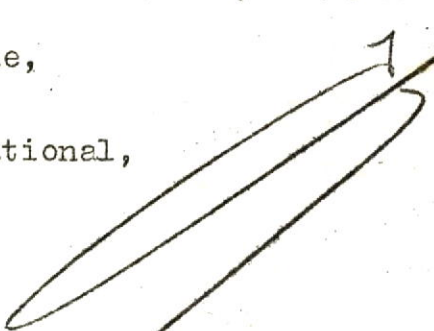
B - AU GRADE DE CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN

- Monsieur Werner HANDL,
Secrétaire Général Adjoint du SOS KINDERDORF
INTERNATIONAL.
- Docteur KALTEIS,
Secrétaire Général du SOS E.V. Munich,
Financier du Village d'Enfants SOS BENIN.

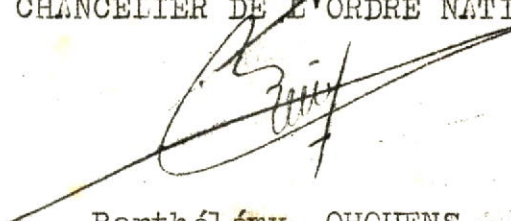
ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel
de la République Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 7 Avril 1989

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Président du Conseil Exécutif National,


Mathieu KEREKOU.-

LE GRAND CHANCELIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,


Barthélémy OHOUENS.-

Ampliatiions : IR 8 - CC/IRIB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 20 -
CI/ANR 4 - PPC 2 - SGCEN 4 - DFE-DLC-INSAE 6 - SFD 2 - ONEII 2 -
IGE et ses Sections 4 - DCCT 1 - CSM 1 - UNB-FASJEF-INSJA 6 -
BN-DAN 4 - Préfets 6 - JORIB 2 - Intéressés 4.-